



Brantôme en Périgord, le 8 avril 2022

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s communautaires

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil communautaire de la communauté de communes Dronne et Belle qui aura lieu le :

Jeudi 14 avril 2022 à 18h

A la salle des fêtes de Sainte Croix de Mareuil

Votre présence est indispensable pour délibérer valablement.

Les documents sont à disposition et vous pouvez les consulter au secrétariat de la communauté de communes.

Je vous remercie de votre présence et je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Merci de vous munir d'un masque personnel et de votre propre stylo.

Le Président

Jean-Paul COUZY



Ordre du jour :

Ordre du jour :

Approbation du PV de la réunion du conseil du 17 mars 2022

Lecture des décisions

I-FINANCES :

- Vote des taux et produit attendu

1°) Vote des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales (pièce jointe n°1)

2°) Vote des taux 2022 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (pièce jointe n°2)

3°) Vote du montant du produit attendu pour la taxe GEMAPI 2022

- Budget annexe CULTURE SPORT

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°3)

- Budget annexe ENFANCE JEUNESSE

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°4)

- Budget annexe LOGEMENTS

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°5)

- Budget annexe MAISON DE SANTE

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°6)

- Budget annexe REGIE TOURISME

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°7)

- Budget annexe SPANC

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°8)

- Budget annexe ZAE

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°9)

- Budget annexe ZAE du BRANDISSOU

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°10)

- BUDGET PRINCIPAL

1°) Vote du budget primitif 2022 (pièce jointe n°11)

II-ADMINISTRATION GENERALE

- 1°) Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la Communauté de Communes Dronne et Belle et le CIAS Dronne et Belle
- 2°) Fixation du nombre de représentants au CST.
- 3°) Retrait de la délibération n°2022/03/37 du 17 mars 2022
- 4°) Lieu du prochain conseil communautaire.

III- CULTURE

- 1°) Délibération fixant le budget d'acquisition de livres imprimés en 2022.

IV- URBANISME-HABITAT-ENVIRONNEMENT

- 1°) Litige SPANC : assainissement Destenave.
- 2°) Adhésion à l'association « Energie partagée »

V- VOIRIE

- 1°) Attribution du marché pour les travaux de la traverse de Brantôme 3^{ème} tranche.

VI-TOURISME

- 1°) Vote de tarifs pour les articles de la boutique de l'Office de Tourisme.

VII-QUESTIONS DIVERSES